

DISCIPLINE ET REGLES DE VIE QUE TU DOIS RESPECTER AU MOMENT DU REPAS AU RESTAURANT SCOLAIRE

TES DROITS

J'ai le droit de :

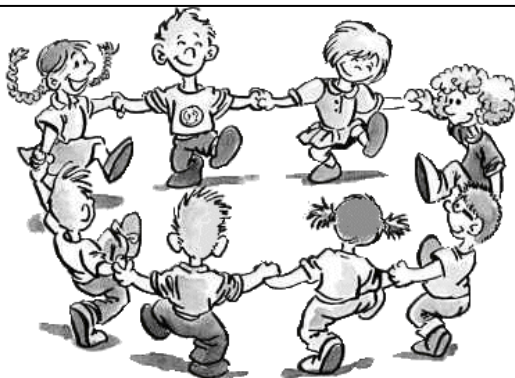
- De passer un moment agréable et calme au restaurant scolaire en étant respecté par les autres (c'est réciproque)
- Redemander de la nourriture s'il en reste
- Ne pas aimer un aliment (il faut y goûter si possible)
- Me déplacer aux toilettes et aux lavabos si je l'ai demandé (c'est mieux d'y aller avant le repas)
- Parler avec mes camarades (il faut aussi penser à manger)

TES DEVOIRS

J'ai le devoir de :

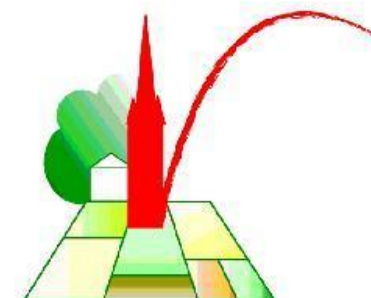
- Respecter et d'être poli avec les adultes qui m'accompagnent et servent les repas et de leur obéir
- Respecter mes camarades, de ne pas crier plus que raison, ne pas proférer d'insultes, ne pas frapper ni me battre
- Respecter le matériel
- Me tenir bien à table, ne pas jeter la nourriture et faire un effort pour goûter à tout
- Ne pas me déplacer sans raison
- Ne pas courir ou sortir des rangs lors des déplacements

**SI TOUT LE MONDE
RESPECTE
CES CONSIGNES
TOUT IRA BIEN...**



**ET C'EST
GENERALEMENT
CE QUI SE PASSE !**

RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL DE VENDRENNES



MAIRIE DE VENDRENNES
8 bis route de L'Océan
85250 VENDRENNES

📞 02.51.66.08.22

📠 02.51.66.18.78

accueil.mairie.vendrennes@orange.fr

CHAQUE JOUR D'ECOLE, A LA PAUSE DEJEUNER, TU MANGES AU RESTAURANT SCOLAIRE MUNICIPAL

Comme la cour de récréation,
le restaurant scolaire est un lieu de vie collective.

Pour faciliter la vie en groupe,
tu dois respecter des règles de vie et des consignes

Toute une équipe d'adultes veille sur ta sécurité lors des déplacements et sur la cour de récréation.

Ces personnes s'assurent également que le moment du repas reste agréable pour tout le monde.

Et pour que la pause déjeuner se déroule dans de bonnes conditions,
nous te demandons de lire avec tes Parents ce dépliant

Une indiscipline répétée et volontaire donnera lieu à une punition.

Tout comportement perturbateur au restaurant scolaire (agression verbale, jet de nourriture, indiscipline, dégradation de matériel) donnera lieu à une sanction allant du simple avertissement à l'exclusion temporaire, voire définitive si nécessaire.

Le lundi matin les enfants doivent avoir une serviette de table
(avec élastique pour les maternelles)
Serviettes, blousons, gilets doivent être marqués à leur nom
En sortant de classe, ils pensent à passer aux toilettes et à se laver les mains

Les enfants de PS, MS, GS et CP sont pris en charge à 11 h 45, pour le repas à 12 h au restaurant scolaire.

Les enfants de CE1, CE2, CM1 et CM2 sont pris en charge à 12 h 40, pour le repas servi à 12 h 45 au restaurant scolaire.



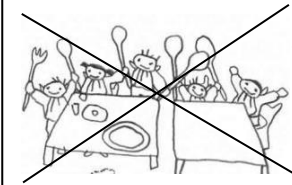
SUR LE TRAJET ECOLE-FOYER RURAL DES REGLES DE SECURITE ROUTIERE DOIVENT ETRE RESPECTEES :

Rester bien en rang
Ne pas courir
Rester sur le trottoir avant et après la traversée sur le passage pour piétons



AU RESTAURANT SCOLAIRE

Je mets mon vêtement sur le dossier de ma chaise en rangeant bonnet et écharpe dans une manche



Je m'installe calmement :
Je prends ma serviette et j'attends d'être invité à me servir

Je goûte à tout proprement :
Même si je ne connais pas ou n'aime pas ce qui est servi, j'accepte de goûter une petite quantité de chaque plat !

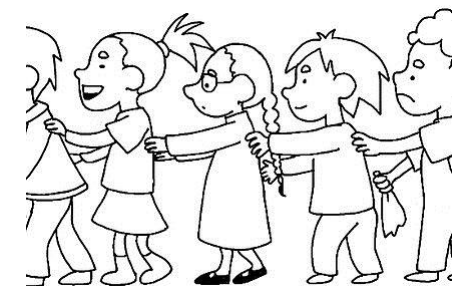


Avant le dessert :

Je range les assiettes et les couverts

A la fin du repas :

Je range les verres, les cuillères et ma serviette, je sors à l'appel de ma table, je reprends mon vêtement, et je me mets en rang



Je repars à l'école en respectant les mêmes règles de sécurité routière qu'à l'aller